

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTE-GARONNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 mai 2024

Délibération n°4-6

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Alain FURCY, 1^{er} Adjoint.

- Présents : Mrs FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : MASQUÈRE Michel, BOTTAREL Sébastien et CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : NON REMBOURSEMENT RETENUE DE GARANTIE SUITE FERMETURE
ENTREPRISE**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil que dans le cadre d'un marché relatif à la « mise en conformité accessibilité PMR d'un bâtiment accueil et fermeture d'une terrasse couverte en 1^{ère} tranche » de 2015,

L'état de développement de solde du compte 40471 fait apparaître des retenues de garantie. L'entreprise « GUICHEREAU » ayant fermé, il n'est donc plus possible de rembourser les retenues de garanties. La commune de Mane va donc récupérer ces montants avec un titre de recette au 75888

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Solder le compte 40471
- D'engager les démarches les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Adjoint,

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

